

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



1 2 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone des Barrexelles

Dénomination

 N° d'entreprise : 0724.868.627

(en entier): BAKTRANS

(en abrégé):

Forme juridique : société en commandite simple

Adresse complète du siège : 1090 Bruxelles, avenue Firmin Lecharlier 171/b2

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Extrait de l'acte de constitution dd. 9 avril 2019

- 1. La société a été constituée sous la raison sociale BAKTRANS ayant emprunté la forme d'une société en commandite simple.
 - 2. Le siège social de la société sera établie à 1090 Bruxelles, avenue Firmin Lecharlier 171/b2:
 - 3. La société est constituée pour une durée indéterminée qui prendra cours le 9 avril 2019.
- 4. La société a pour objet social d'effectuer toutes entreprises de taxis, de transports rémunérés de personnes ou de location voitures.
- Monsieur Bakhlakh Adil demeurant à 1020 Bruxelles, rue Emile Wauters 105, est l'associé commandité. Monsieur Benmabrouk Monem demeurant à 1090 Bruxelles, avenue Carton de Wiart, est l'associé: commandité.

Monsieur Bakhlakh Ebrahim demeurant à 1020 Bruxelles, chaussée Romaine 709/b005 est l'associé commanditaire.

Le capital de la société est apporté en espèces et est d'ordre de € 250,00.

Le capital social est divisé en 10 parts sociales sans valeur nominale, entièrement souscrit au pair et en numéraire et libéré par :

monsieur Bakhlakh Adil,associé commandité, pour € 200,00 et 8 parts sociales monsieur Benmabrouk Monem, associé commandité, pour € 25,00 et 1 part sociale monsieur Bakhlakh Ebrahim, associé commanditaire, pour € 25,00 et 1 part sociale

- 7. Monsieur Bakhlakh Adil demeurant à 1020 Bruxelles, rue Emile Wauters 105 a été nommé en qualité de gérant. Le mandat de gérant est à titre gratuit.
- 8. L'exédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, constitue le bénéfice net. Les montants versés aux associés à titre de rémunérations sont comptabilisés dans les frais généraux. L'affectation du résultat net est décidé par l'Assemblée Générale.
- 9. Après apurement de toutes les dettes, charges et coûts de liquidation, l'actif net sera réparti entre les associés en proportion de la part du capital que représentent leurs parts sociales.
 - L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le 9 avril 2019 et prend fin le 31 décembre 2020.
 - 11. L'assemblée générale se tient le demier samedi du mois de juin à 20 heures;
- Procuration spéciale conféré à monsieur Simon Josse demeurant à 1780 Wemmel, rue J. Vanden Broeck pour représentation auprès les Administrations des Contributions, T.V.A. et Registre de Commerce.

Bakhlakh Adil gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).